

Égalité Fraternité



La science pour la santé From science to health

Décision DAJ2023-133

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu le décret du 01 février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu le décret n° 84-278 du 12 août 1984, modifié

relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

> Vu les dispositions légales et règlementaires concernant la commande publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 7 octobre 2021 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2022-2024;

Vu la décision DAJ n° 2020-81 du 12 février 2020

du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale;

Vu la décision nº 2000-03, modifiée

relative à l'organisation des services centraux de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2022-135,

relative au Département des Affaires Financières de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2018-151 du 1er juillet 2018 nommant Madame Laurianne CRUZOL, directrice du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu la décision n° 2023-127

accordant délégation de signature à Madame Laurianne CRUZOL, directrice du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2022-166 du 1^{er} septembre 2022, modifiée nommant Madame Elisabeth MOINE, adjointe à la directrice du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2023-128

accorant délégation de signature à Madame Elisabeth MOINE, adjointe à la directrice du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

Vu la décision n° 2022-170 du 1er septembre 2022, modifiée

nommant Monsieur Vincent BISCARAS, responsable du Bureau de la Politique Budgétaire au sein du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2023-132

accordant délégation de signature à Monsieur Vincent BISCARAS responsable du Bureau de la Politique Budgétaire au sein du Département des Affaires Financières de l'Inserm ;

DECIDE:

- Article 1: En cas d'absence et d'empêchement de Madame Laurianne CRUZOL, Directrice du Département des Affaires Financières de l'Inserm, de Madame Elisabeth MOINE, Adjointe de la Directrice, et de Monsieur Vincent BISCARAS, responsable du Bureau de la Politique Budgétaire, délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, à Madame Céline GOGET, affectée au Bureau de la Politique Budgétaire, afin, dans les limites des attributions dudit bureau, et le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr, de :
 - · constater les droits et les obligations de l'établissement,
 - signer ou valider tous actes ou documents administratifs ou financiers,
 - liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants.

Article 2: La présente décision prend effet à compter du 1er février 2023.

Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm